



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de région Auvergne-Rhône-Alpes**

ARRÊTÉ

portant nomination des Présidents de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la session d'examen 2025, pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Corse

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

Vu l'article D336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française ;

Vu le texte NC ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté du 8 juin 2022 portant nomination de M FERREIRA Bruno, en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 6 septembre 2024 d'ouverture pour l'année scolaire 2024-2025 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Le président du jury chargé de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2025 est précisé en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2025 tel que précisé en annexe 2.

Article 3

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2025 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à LYON, le 10 février 2025

**Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt,**


Bruno FERREIRA

ANNEXE 1 :

Désignation du président du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV
pour la session 2025

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
M. KELNER Jean-Jacques	maître de conférences	SUPAGRO site de Montpellier

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV
pour la session 2025

NOM Prénom	Établissement de rattachement
AZELART Elisabeth	X73110 LEGTA LA MOTTE SERVOLEX
BOUDIAS Patrick	P30110 LEGTA NIMES
CASSAR Michel	W84411 LEGTA CARPENTRAS
CHANCELADE Cédric	X43230 LEGTA YSSINGEAUX
CHAVANY Laurence	X42110 LEGTA ROANNE
DOREY Frédéric	X01211 LEGTA BOURG EN BRESSE
MICHEL Olivier	X03110 LEGTA MOULINS
PIVETEAU Laurent	W83110 LEGTA HYERES
RAUX Michel	W84411 LEGTA CARPENTRAS
ROUSSEAU Jean-Charles	X01110 LEGTA CIBEINS
SUCHAIRE Stéphane	X03110 LEGTA MOULINS

ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2025

Établissements suivis par le président-adjoint	NOM Prénom
X01211 LEGTA Bourg-en-Bresse X38332 LEGTA Grenoble Saint-Ismier X38110 LEGTA La-Côte-Saint-André X74K16 ISETA Poisy W05110 LEGTA Gap	AZELART Elisabeth
W04110 LEGTA Digne W06110 LEGTA Antibes	à remplacer suite mobilité de F Bertoni 01/01/2025
W83K03 LEAP Saint-Maximin W84110 LEGTA Avignon W84411 LEGTA Carpentras W84K01 LEAP Carpentras	BOUDIAS Patrick
W13110 LEGTA Aix-Valabre W13K02 LEAP Miramas W13L07 MFREO Lambesc W84231 LPA Orange	CASSAR Michel
X03110 LEGTA du Bourbonnais X07110 LEGTA Aubenas X42K04 LAP E. Gautier à Nandax X63K06 LEAP St-Joseph du Breuil/Couze	CHANCELADE Cédric
X42230 LEGTA Montbrison X63110 LEGTA Ct-Fd Marmilhat X69311 LEGTA Saint-Genis-Laval X69L12 MFREO Chessy-les-Mines	CHAVANY Laurence
X01110 LEGTA Cibeins X69110 LEGTA Lyon-Dardilly X69231 LPA Belleville X69K02 LP Sandar de Limonest	OREY Frédéric
X42110 LEGTA Roanne Chervé X63330 LPA Rochefort-Montagne	MICHEL Olivier
H2B130 LPA Borgo W13170 LPA des Calanques à Marseille	PIVETEAU Laurent
W83110 LEGTA Hyères X26K10 Lycée privé Drôme provençale X26M05 LEAP Sylva Campus Montélimar X26110 LEGTA Bourg-les-Valence	RAUX Michel
X07K25 LAP Annonay X38211 LEGTA Vienne X73110 LEGTA Chambéry La-Motte-Servolex X74L30 MFREO des métiers de la montagne Thônes X74L33 Institut Rural de Haute-Savoie à Annecy X26211 LEGTA Romans	ROUSSEAU Jean-Charles
X15110 LEGTA Aurillac X43110 LEGTA Brioude Site de Fontannes X43230 LEGTA Yssingeaux X43K02 ISVT Vals-Prés-le-Puy	SUCHAIRE Stéphane

